

LA RENTREE SCOLAIRE 2026 A L'ECOLE NOTRE DAME DU PETIT BOURG

■ Tél : 02.51.91.18.78

■ Email : contact@ecolelepetitbourg.com

■ Site : www.ecolelepetitbourg.com

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

A la rentrée 2026, l'Ecole Notre Dame du Petit Bourg accueillera 297 élèves de la Petite Section au CM2.

Vous trouverez ci-dessous la structure pédagogique de la prochaine année scolaire :

5 TPS-23 PS avec Cécilia JOYAU et Océane RICQUEBOURG (ASEM)
19 PS-8 MS avec Claudie PELLETREAU et Roselyne SACHOT (ASEM)
12 MS-15 GS avec Suzy RAMPILLON et Julie FORTIN (ASEM)
13 MS-14 GS avec Sandrine GOBIN (1/4 TEMPS) et Amandine RICHARD (3/4 temps) et Flora RAIMOND (ASEM)
25 CP avec Charline GILBERT
13 CP-11 CE1 avec Nelly BOUYER
27 CE1 avec Laurence GELOT (3/4 temps) et David BILLAUD (1/4 temps)
28 CE2 avec Yannick PIFFETEAU
8 CE2-20 CM1 avec Mélanie GARNIER (3/4 temps) et David BILLAUD (1/4 temps)
12 CM1-16 CM2 avec Laurence MORISOT
12 CM1-16 CM2 avec Isabelle POMPON LEVAINVILLE (1/2 temps et Direction) et un professeur stagiaire (1/2 temps)
Regroupement d'Adaptation : Emmanuelle GAULTIER
Secrétaire-Comptable : Christine GABILLAUD
Animatrice de vie scolaire : Murielle BULTEAU
Surveillance pause méridienne : Julie SOULLARD

HORAIRES

8 h 30 – 8 h 45 :	Accueil des élèves
8 h 45 – 12 h 00 :	Classe
12 h 00 – 13 h 15 :	Interclasse
13 h 15 – 13 h 30 :	Accueil des élèves par le portail 2 (jaune)
13 h 30 – 16 h 30 :	Classe
16 h 30 :	Sortie



L'accès à l'école se fait au choix :

- par le **portail principal ①**, rue Nationale,
- par le **portail à l'arrière de l'école ②**
accessible par le chemin remontant de la rue de la Prée.

L'accueil des élèves a lieu de **8 h 30 à 8 h 45** et de **13 h 15 à 13 h 30**.

La sortie du midi a lieu à **12 h 00** et celle de l'après-midi à **16 h 30**.

En dehors de ces horaires, les portails sont fermés à clé.

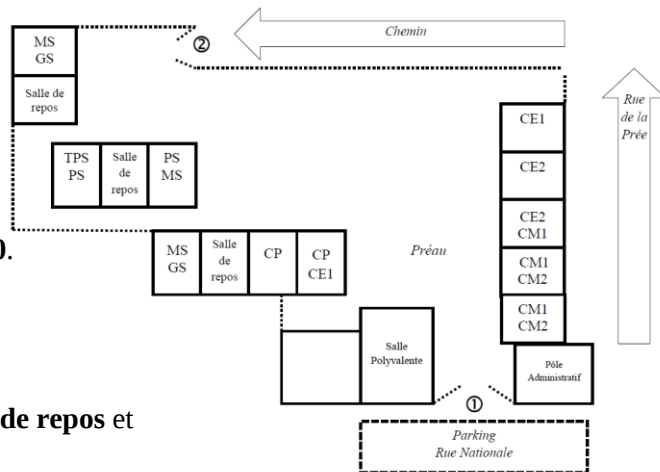
Merci de respecter ces horaires.

Pour les classes de **TPS-PS** et **PS-MS**, l'accueil se fait **par la salle de repos** et la **sortie devant les classes**.

Pour les classes de **MS-GS**, l'accueil et la **sortie** se font **par le hall ou la salle de repos**.

Pour les enfants du **CP** au **CM2**, l'accueil des élèves a lieu **dans la classe**.

A partir du CP, nous vous encourageons à laisser votre enfant rejoindre sa classe seul.



CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

Portes ouvertes administratives **Lundi 31 août (17h – 18h30)**

Rentrée :	Mardi matin 1er septembre 2026
Vacances de Toussaint :	du Vendredi soir 16 octobre 2026 au Lundi matin 2 novembre 2026
Vacances de Noël :	du Vendredi soir 18 décembre 2026 au Lundi matin 4 janvier 2027
Vacances d'Hiver :	du Vendredi soir 19 février 2027 au Lundi matin 8 mars 2027
Vacances de Printemps :	du Vendredi soir 16 avril 2027 au Lundi matin 3 mai 2027
Pont de l'Ascension	du Mardi soir 4 mai 2027 au Lundi matin 10 mai 2027
Vacances d'été :	Vendredi soir 2 Juillet 2027



DATES A RETENIR : **Dimanche 6 juin 2027 : Kermesse de l'école**

La kermesse reste un moment phare et une source de revenus majeure pour notre école. Afin que cette journée reste inoubliable pour nos enfants, un bénévolat obligatoire (participation stand ou organisation) sera demandé à chaque famille, afin de répartir la prise en charge et que chacun puisse profiter de cette journée conviviale.

CONTRAT DE SCOLARISATION ET CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

- ✓ **Le contrat de scolarisation**, pour chaque enfant, vous est adressé dans le dossier administratif. Ce premier document vaudra pour l'année scolaire en cours de votre enfant. Vous conserverez l'exemplaire prévu pour la famille et vous nous restituerez celui pour l'école signé.
- ✓ **La charte éducative de confiance :** Ce document sera valable pour toute la scolarité de l'enfant. Vous conserverez l'exemplaire famille. L'exemplaire école nous revient.

EVEIL A LA FOI / HEURE PASTORALE

L'école privée du Petit Bourg propose à chaque enfant, selon son âge, des temps d'éveil à la foi, de la catéchèse ou l'heure pastorale. Pour faire sa première communion, il est obligatoire de participer aux temps de prière. L'inscription à la préparation de la première communion se fera en début de deuxième année de catéchèse. La Profession de Foi sera proposée aux enfants participant au temps de prière en classe de CM2.

Pour couvrir ces frais de pastorale, une participation de **6 € par an et par enfant** vous est demandée. Celle-ci sera portée sur votre facture.

FRAIS DE SCOLARITE

Dans une école privée catholique, tout n'est pas pris en charge par la collectivité. **Les frais de scolarité obligatoires (prévus par l'article R.442-48 du Code de l'Education) pour l'année scolaire 2026/2027 s'élèvent à 357€ par enfant.** (357€ au deuxième enfant d'une même fratrie, 347€ au troisième enfant d'une même fratrie, et 283€ au quatrième enfant d'une même fratrie).

La rétribution mensuelle pour l'année scolaire 2026/2027 s'élèvera à 39,67€/mois. Cette augmentation annuelle de

10€ se justifie par une augmentation globale de nos coûts de fonctionnement (électricité, achat de matières, salaires ...). Nous avons également le souhait d'augmenter progressivement et non par "paliers importants" afin de ne pas trop vous impacter financièrement. Les rétributions restent échelonnées sur 9 mois.

RESTAURATION SCOLAIRE

- De la maternelle au C.M.2 **5,15 Euros**
- Repas exceptionnel **5,45 Euros pour tous, à régler le jour-même par chèque à l'ordre de OGEC du Petit Bourg.**
- Coût de l'assiette **2,65 Euros**

A la cantine, une équipe de cinq cantinières, accueillera vos enfants.

Serviette de table :

Pour les élèves d'élémentaire du CP au CM2, la serviette de table sera fournie par la famille. Elle doit être mise dans un sac zippé inscrit au nom de l'enfant. Elle sera stockée à la cantine pour la semaine et rendue le vendredi pour le lavage. Merci de veiller à remettre cette serviette au début de chaque nouvelle période. Nous ne fournissons plus de serviette papier.

Pour les enfants de maternelle, la serviette de table est fournie par la cantine et lavée tous les jours.

Absence : Toute absence d'un enfant à la cantine **doit être signalée** à l'équipe enseignante avant **9h00**, par **téléphone (02.51.91.18.78) ET** par l'intermédiaire du **bulletin d'absence**.

Si l'école n'est pas prévenue la veille avant 9h00 de l'absence de votre enfant, **le repas sera facturé. Seules les absences excusées la veille avant 9h00 ne seront pas facturées.** Dans tous les cas, **vous ne devez jamais déduire vous-même des repas** de votre règlement. Une régularisation sera faite en fin d'année scolaire.

Enfin, il serait souhaitable que chaque enfant prévoie un vêtement adapté au temps dans son cartable **où il doit rester toute l'année scolaire.**

ASSURANCE

Afin de participer aux différentes activités scolaires, votre enfant doit être assuré par :

- une **Responsabilité Civile** (associée à votre contrat habitation, voiture...) qui couvre les dommages causés par votre enfant aux autres. **Aucune attestation n'est à fournir.**
- une **Individuelle Accidents** qui couvre les dommages causés à lui-même.

L'école assure automatiquement votre enfant à la Mutuelle Saint-Christophe pour ses activités scolaires et extrascolaires. **Le coût annuel de 5,50 €** est porté sur votre facture. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, vous devrez fournir une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du 1^{er} jour au dernier jour de l'année scolaire) au moment des portes ouvertes administratives le 31 août 2026.

Vous pouvez consulter le tableau de garanties ou éditer une attestation d'assurance en vous connectant sur **www.saint-christophe-assurances.fr**

En cas d'accident sur le temps scolaire, c'est la directrice qui effectue la déclaration. En dehors du temps scolaire, vous disposez d'un délai de 5 jours pour faire votre déclaration.

PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE, ASSURANCE, RESTAURATION SCOLAIRE ET PASTORALE

Vous recevrez en début d'année scolaire 2026/2027, **une seule et même facture annuelle** pour les frais de scolarité, assurance, restauration et pastorale. Il n'y aura donc qu'un seul prélèvement par mois, d'octobre 2026 à juin 2027. Une régularisation des repas sera effectuée en juillet 2027.

Toute modification définitive sera à signaler.

SECRETARIAT

Christine GABILLAUD, comptable de l'Ecole, reste à votre disposition tous **les mardis de 9h00 à 17h30.**

OGE ET APEL

L'école privée catholique du Petit Bourg s'appuie sur 2 associations :

L'OGE (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est chargé de l'entretien des bâtiments et de la gestion financière et morale de l'école. Cette association est constituée de :

Mr FAVROU Florian : Président	Mme SACHOT Delphine	Mr MAINDRON Vincent
Mme ROGER Coralie: Vice-présidente	Mr MANDIN Valentin	Mr FLORENCE Quentin
Mr MOREAU Alexandre : Trésorier	Mr HOURLIER Nelson	Mr GUIGNARD Adrien
Mr BIRET Alexandre: Vice-trésorier	Mr VINCENDEAU Florian	Mr FRANCOZ Cyrile
Mme SAUCET Mélanie : Secrétaire	Mr DAVault Jérémy	
Mr BOSQUE Sylvain : Vice-secrétaire	Mr GUEDON Sébastien	
Mr BILLEAU Maxime	Mr GONORD Simon	
Mme MIGNE Johanna	Mme PELLOQUIN Hélène	

L'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'école Libre) est une équipe de parents bénévoles engagés dans la vie et l'animation de l'établissement. (Voir tract joint). Elle soutient le travail des enseignants et fait le lien entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante. La commission est constituée de :

Mme BAUDON Aline : Présidente	Mme DUPORT Amanda
Mme GUIBERT Vanessa : Co-présidente	Mme COUTANT Flavie
Mme FEDOU Julie : Trésorière	Mme BRELIVET Marion
Mme VINCENDEAU Blandine : Vice-trésorière	Mme ABELARD Cindy
Mme BEGAUD MOREL Albane : Secrétaire	Mme GUETTE Sophie
Mme GONORD Vanessa : Vice-Secrétaire	Mme BORTOLUZZI Santine
Mme JOUANNAIS Aurélie	Mme PINEAU Edwige
Mme BITEAU Gwendoline	Mme LIARD Elise
Mme JAROUSSEAU Emilie	Mme ERMINE Marie
Mme REGNIER Daisy	

Documents à retourner le lundi 31 août 2026 de 17h à 18h30

☐ **FICHE DE RENSEIGNEMENTS (FEUILLE MAUVE)**

☐ **FEUILLET A3 : FICHE D'URGENCE, ACCUEIL ET SORTIE DES ELEVES...**

☐ **REGLEMENT INTERIEUR**

☐ **CONTRAT DE SCOLARISATION (EXEMPLAIRE ECOLE)**

☐ **MANDAT DE PRELEVEMENT + RIB** Pour les nouvelles familles.

☐ **CHARTRE EDUCATIVE DE CONFIANCE (EXEMPLAIRE ECOLE)** Pour les nouveaux élèves.

☐ **ENQUETE PARCOURS HEURE HORS CONTRAT : EVEIL A LA FOI, CATECHESE, CULTURE CHRETIENNE ... (FEUILLE VERTE ET/OU FEUILLE BLEUE)**